

AD-TT-01-01

Engins et usagers autorisés sur les installations de TéléThyon en saison estivale



			Piéton	Handicapé	Chien	Trottinette	Vélo	Poussette	Delta
Installation	N°OFT	Exploitation Descente	13.	Ė		00	00		
TPM6/10 La Matze	72.194								
TSD4 Trabanta	73.089	Oui (9)	1	2	3	6	6	8	
TSD4 Etherolla	73.183								
TSD4 Les Masses	73.260	Oui (9)	1	2	3	7	7	8	



- 1 Uniquement sur les sièges non-équipés pour le transport d'engins
- 2 Selon consigne accord du responsable technique
- 3 Selon les conditions suivantes :
 - →Le chien est tenu en laisse avant l'accès à la zone d'embarquement et jusqu'à être sorti de la zone de débarquement
 - →Le chien compte pour un usager et occupe donc une place sur la capacité du véhicule
 - →Le chien doit voyager seul avec son maître et ses compagnons
 - →L'agent d'exploitation informe l'usager que le débarquement s'effectue à l'arrêt et que le garde-corps ne sera relevé qu'une fois l'installation immobilisée
 - →L'embarquement s'effectue à l'arrêt et le garde-corps est abaissé totalement avant la remise en marche
- 6 Transport uniquement avec les supports de siège prévus à cet effet
- 7 Transport uniquement sur les sièges prévus à cet effet
- 8 Transport (à vide) sur un siège avec le garde-corps baissé, si nécessaire avec arrimage
- 9 Pas de rampe d'embarquement, arrêt obligatoire pour embarquer côté débarquement
 - →Pour des raisons d'évacuation, les sièges occupés à la descente seront chargés consécutivement.
 - →Au maximum 5 sièges consécutifs
 - →Pas de chargement éparse, attendre l'arrivée du premier "train" de sièges avant de charger à nouveau